

Mairie de SAINT-LOUP-DU-GAST  
2 Place de la Mairie  
53300 SAINT-LOUP-DU-GAST

## COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 Février 2017 à 20 h 15

Présents: MM. BARBÉ, LE RAI, BIGOT, GERVAIS, LEROUX, GUILLOUX, FRÉARD, CHATELLIER, MMES BETTON, GUISET, MAIGNAN.

Absent: / .

Secrétaire: M. BIGOT

### COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Après avoir adopté le compte de gestion 2016 de Mr RICHOU, comptable du trésor, le conseil municipal vote à l'unanimité le compte administratif 2016 présenté par le Maire qui s'établit comme suit:

#### Commune:

-> section de fonctionnement

dépenses: 207.462,13 €      recettes: 274.869,24 €      excédent: 67.407,11 €

-> section d'investissement

dépenses: 116.926,27 €      recettes: 114.039,10 €      déficit: 2.887,17 €

Résultat de clôture : + 64.519,94 €

#### CCAS:

-> section de fonctionnement

dépenses: 6.407,64 €      recettes: 6.407,64 €      résultat: 0.00 €

-> section d'investissement

dépenses: 5.205,31 €      recettes: 5.205,31€      résultat: 0.00 €

Résultat de clôture : 0.00 €

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BOCAGE MAYENNAIS : DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PADD DANS LE CADRE DU PLU

Après avoir pris connaissance du projet de PADD et du support de présentation sous forme papier et accompagné d'une projection PowerPoint, le conseil municipal a débattu sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables élaboré dans le cadre du PLU intercommunal.

Il prend acte dudit projet et le compte-rendu du débat sera annexé à la délibération.

### DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

Le conseil décide de mettre en place cette année à St-Loup-du-Gast un chantier « argent de poche » aux vacances de Pâques, semaine du 10 au 14 avril. Le dispositif « argent de poche » est réservé aux jeunes âgés de 16 (révolus) à 18 ans résidant sur le territoire de la CCBM.

Renseignements et inscriptions en mairie.

### CONVENTION POUR ENTRETIEN DES POTEAUX D'INCENDIE

Le conseil décide de renouveler la convention conclue avec la société STGS pour l'entretien annuel des poteaux d'incendie situés sur la commune pour une durée de six ans. Le coût actuel est de 50.15 € HT par poteau révisable chaque année.

Pour extrait conforme.

En Mairie le 10 Février 2017

**Le Maire,**  
**Marcel BARBÉ**